

# PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 26 juin 2026 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Madame Lina BEN HAMIDA secrétaire de séance.

Après les votes, Madame Lina BEN HAMIDA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel :

**Présent(e)s :** M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Christophe CERVI, Mme Chantal CARRIE, M. Thomas KLEMM, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Alex FERRERO, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, M. Gilles UGOLINI, Mme Nathalie ROUX, M. Sami BADER, Mme Sophie BOURNOT, Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA, M. Fabien BONNAFOUX, M. Tony MARRAFFA, Mme Lydia PEREZ, Mme Lina BEN HAMIDA, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Angéla GALIERA, M. Eric ROLIN, Mme Oriana BIRELLI.

**Excusé(e)s et représenté(e)s :**

Mme Emmanuelle FERNANDEZ représentée par M. Ladislav POLSKI

M. Rudy ACCOSSATO représenté par M. Thomas KLEMM

Mme Sabrina MISSUD-GUILLET représentée par Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD

M. Nicolas RIVOALLAN représenté par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY

**Absent(e)s excusé(e)s :** /

Secrétaire de séance : Madame Lina BEN HAMIDA

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 29

## **ORDRE DU JOUR**

### **INFORMATION**

Adoption par le Conseil Métropolitain de la déclaration d'intérêt général de la ligne 5 du tramway

### **DELIBERATIONS**

#### **CCVC**

1 - Modification et renouvellement du Conseil Consultatif de la Vie Communale

#### **Education**

2 - Prévention des risques et vérification de l'aptitude des personnels intervenants auprès des enfants mineurs

3 - Signature de la Convention Territoriale Globale 2026-2030

4 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités de la Maison des Jeunes – mise à jour

5 - Tarification de la restauration scolaire et du temps méridien

6 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités physiques et sportives – mise à jour

7 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours – mise à jour

#### **Concessions**

8 - Mise en œuvre de la procédure de reprise de concessions abandonnées

#### **Police municipale**

9 - Modification tarifaire de l'occupation du domaine public du règlement de voirie

#### **Foncier**

10 - Bilan des opérations foncières pour l'année 2025

11 - La Trinité - Site de « La Gare » : convention d'intervention foncière en phase réalisation - Avenant n°2

12 - Retrait du programme New Deal et du projet de l'opérateur Bouygues Telecom d'installation d'une nouvelle antenne radioélectrique sur le territoire communal, sur la parcelle privée cadastrée section AI, n° 23

13 - Site Fonsery/Pégons : Approbation du traité d'adhésion - parcelle AL n° 164 appartenant aux consorts GLIELMI

14 - Site Fonsery/Pégons : Approbation du traité d'adhésion - parcelle AL n° 132 lot 2 appartenant à M. FELICE et Mme VENTIMIGLIA

---

### **DECISIONS MUNICIPALES**

**DM N°01-26 :** Réalisation d'un contrat de prêt pour 1.3 million d'euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

**DM N°03-26 :** Refus d'installation d'une nouvelle antenne radioélectrique sur le territoire communal par l'opérateur Bouygues Télécom – parcelle privée cadastrée section AB, 76, sise chemin de Terre d'Eze

**DM N°04-26 :** Réalisation d'un contrat de prêt PSPL (PRU AM) d'un montant de 700 000 d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations

**Monsieur le Maire :**

Mesdames et messieurs, en saluant comme à l'accoutumée les Trinitaires qui sont présents dans cette salle ainsi que ceux qui nous regardent et nous écoutent devant leur écran dans la rediffusion désormais classique, la diffusion en direct de notre Conseil municipal. Je vais procéder à l'ouverture de la séance et passer la parole à madame la secrétaire de séance afin qu'elle procède à l'appel. Vous avez la parole madame Ben Hamida.

**Madame Lina BEN HAMIDA est désignée comme secrétaire de séance.**

**Le secrétaire de séance procède à l'appel.**

**Monsieur le Maire :**

Bien, je constate que le quorum est atteint.

#### **VOTE DES PROCES-VERBAUX DES 21 MARS, 2 et 22 AVRIL et 5 JUIN 2026**

**Monsieur le Maire :**

J'invite l'assemblée à se prononcer sur les procès-verbaux des précédentes séances des 21 mars, 2 et 22 avril et 5 juin 2026. Y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo, vous avez la parole.

**Monsieur Razafindralambo :**

Merci beaucoup. Bonsoir à l'assemblée, aux Trinitaires qui sont présents dans la salle et qui nous écoutent. Sur le procès-verbal du Conseil municipal d'installation, il manque la partie sur la délibération n°5. Vous aviez coupé précipitamment le Conseil municipal alors qu'il restait une délibération à régler et sur le procès-verbal du 2 avril, à la page 4 sur la délibération sur le ROB sur ma prise de parole, il est écrit : « l'Europe » au lieu du ROB. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Bien, je demande à ce que les précisions évoquées par monsieur Razafindralambo soient intégrées dans les procès-verbaux. S'il n'y a pas d'autres observations, je les sou mets globalement au vote si vous en êtes d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est pour ? Ils sont adoptés.

#### **VOTE DU PROCES-VERBAL DU 21 MARS 2026**

**Vote du Conseil :      Pour : 28                      Contre : 0                      Abstention : 5**

*OOOOOOOO*

#### **VOTE DU PROCES-VERBAL DU 2 AVRIL 2026**

**Vote du Conseil :      Pour : 28                      Contre : 0                      Abstention : 5**

*OOOOOOOO*

#### **VOTE DU PROCES-VERBAL DU 22 AVRIL 2026**

**Vote du Conseil :      Pour : 28                      Contre : 0                      Abstention : 5**

*OOOOOOOO*

#### **VOTE DU PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2026**

**Vote du Conseil :      Pour : 28                      Contre : 0                      Abstention : 5**

## **INFORMATION**

Adoption par le Conseil Métropolitain de la déclaration d'intérêt général de la ligne 5 du tramway

### **Monsieur le Maire :**

L'ordre du jour appelle l'examen alors non pas, dans un premier temps, d'une délibération, mais bien d'un point d'information ; Information sur un point évidemment particulièrement important. Il s'agit de la délibération que j'ai moi-même présentée le 8 juin dernier au Conseil métropolitain relative à l'avancée du projet de ligne 5 du tramway. Comme chacun le sait, le projet de ligne 5 est un projet porté depuis longtemps par les aspirations des habitants de ce territoire, qui avait fait l'objet d'une enquête publique. Cette enquête publique s'est révélée extrêmement favorable de la part de la population qui s'est prononcée et également de la part du rapporteur de cette enquête qui a rendu un avis favorable. Dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par l'exécutif métropolitain et son Président Éric Ciotti, relatives justement à l'avancement de ce projet, j'ai donc eu l'occasion de présenter la délibération relative à la déclaration par le Conseil métropolitain de l'intérêt général de la ligne 5 et j'ai la grande joie de vous dire, mais vous le savez sans doute, que cette délibération a été adoptée à l'unanimité et c'est un acte extrêmement fort bien entendu puisque l'ensemble du Conseil métropolitain, récemment renouvelé avec un nouveau Président à la tête de son exécutif, a adopté donc, à l'unanimité, ce projet. C'est un acte extrêmement fort parce qu'évidemment le projet de ligne 5 du tramway, il vient à terme, modifier la qualité de vie des habitants de ce territoire. Il n'y a pas un seul mois, je dirais presque qu'il n'y a pas une seule semaine sans que les automobilistes de cette vallée se retrouvent dans des embouteillages particulièrement asphyxiants et, évidemment l'arrivée du tramway, comme je le dis souvent, c'est la modification de la qualité de vie non seulement de ceux qui le prendront, mais aussi de ceux qui ne le prendront pas parce qu'il y aura toujours des Trinitaires, il y aura toujours des habitants de cette vallée qui auront besoin de leurs véhicules et ceux qui circuleront sur les axes automobiles une fois que le tramway sera là, ils circuleront sur des axes débarrassés d'environ 18 000 véhicules par jour et donc, ils circuleront mieux. Donc, à la fois pour ceux qui le prendront et à la fois pour ceux qui ne le prendront pas parce qu'ils auront toujours besoin de leurs voitures, l'arrivée de T5 sera une amélioration considérable de leur qualité de vie. Et au-delà même de la qualité de vie des habitants, des automobilistes, des usagers des transports publics, évidemment l'arrivée de la ligne 5, c'est aussi un élément fondamental d'attractivité de notre territoire, de requalification d'un certain nombre d'axes et évidemment de valeur ajoutée donnée à notre territoire. Donc, je n'ai presque plus besoin de plaider cela puisque le Conseil métropolitain très au-delà des limites de notre commune, en a validé l'intérêt général. Voilà, c'était donc le 8 juin, une date particulièrement importante. Nous allons tout droit désormais vers les autorisations environnementales. Va suivre la déclaration d'utilité publique et donc, nous pourrions prochainement commencer les premiers travaux de préparation. Je voulais évidemment communiquer cela avec vous. Qui demande la parole ? Madame Martello, vous avez la parole.

### **Madame Martello :**

Merci. Bonsoir à l'Assemblée, bonsoir aux Trinitaires qui nous écoutent. Moi, j'avais compris que ce vote c'était une étape administrative qui a été votée à l'unanimité bien sûr, mais que la faisabilité du projet reste encore à démontrer d'autant que la dette de la Métropole reste considérable. Donc, c'est cela que je voulais ajouter à votre propos. Merci.

### **Monsieur le Maire :**

Bien, madame Martello, si vous avez compris cela, c'est que vous n'avez probablement pas écouté le Président de la Métropole, lui-même qui s'est exprimé très clairement et notamment devant la presse à l'issue du Conseil métropolitain, nous étions côte à côte pour répondre aux questions des journalistes et il disait des choses identiques à celles que je viens de dire, c'est-à-dire qu'il y a une volonté très forte et je salue cette volonté du Président de la Métropole, du nouveau Président de la Métropole, dont chacun sait que nous ne partageons pas la même sensibilité politique, mais sur des projets comme celui-ci et c'est probablement la

force des projets d'intérêt général comme celui-ci, que de recueillir l'unanimité. Donc si j'ai bien compris, finalement, il ne restera bientôt plus que vous pour être contre le tramway dans toute la Métropole. En tous les cas, j'espère qu'on arrivera, soit moi, soit le Président de la Métropole à vous convaincre. Bien, il n'y a pas de vote puisque c'était simplement un point d'information.

~~~~~

## **Délibération n°1 : Modification et renouvellement du Conseil Consultatif de la Vie Communale**

### **Monsieur le Maire :**

Donc, je propose que nous passions à l'examen des délibérations, notamment la délibération n°1 qui concerne la modification et le renouvellement de notre Conseil Consultatif de la Vie Communale. Et pour cela, je passe la parole à madame Fabienne Bermond. Vous avez la parole.

### **Madame Bermond :**

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Donc, le Conseil Consultatif de la Vie Communale a démontré sa grande utilité depuis 2021. 51 propositions adoptées, des citoyens investis et des séances qui ont enrichi notre action publique. Le conseil consultatif a eu un rôle décisif dans la réflexion préalable à la mise en œuvre des grands projets de la ville à commencer par la Stella dont il a nourri la rédaction du cahier des charges. Il est proposé au Conseil communal de bien vouloir renouveler le Conseil Consultatif de la Vie Communale et d'ajuster la composition du Conseil Consultatif ainsi : un collège de 30 citoyens tirés au sort sur les listes électorales, conformément à la méthode utilisée par les jurys d'assises dans le respect de la parité homme-femme ; un collège de 30 citoyens trinitaires volontaires. Si le nombre de ces citoyens est supérieur à ce chiffre, il sera procédé à un tirage au sort dans le respect de la parité homme-femme ou en complétude du collège des tirés au sort ; un collège de 30 représentants d'associations locales et d'acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Toutes les associations ayant un objet politique sont exclus de ce collège. Si le nombre de candidatures est supérieur au seuil, il sera procédé à un tirage au sort et enfin, un collège de jeunes de 30 personnes volontaires de 14 à 18 ans.

### **Monsieur le Maire :**

Merci madame Bermond et merci pour le travail que vous avez accompli et que vous allez continuer, pour piloter du côté du Conseil municipal, ce Conseil Consultatif de la Vie Communale. Je salue aussi la présence dans ce Conseil municipal, d'anciens membres du Conseil Consultatif de la Vie Communale notamment monsieur Christophe Cervi et mademoiselle Lina Ben Hamida qui ont eux-mêmes apporté une contribution décisive à l'édifice de ce Conseil Consultatif de la Vie Communale, qui a été vraiment déterminant, comme vous l'avez dit, pour l'élaboration des grands projets de la ville à commencer par La Stella, puisque le cahier des charges de La Stella lui-même, a été nourri par les propositions, les remarques du Conseil Consultatif de la Vie Communale. J'espère que nous continuerons à susciter des vocations de citoyens trinitaires qui auront envie de participer à la réflexion et à l'action au sein de ce Conseil Consultatif qui, comme son nom l'indique, n'a un rôle que de consultation parce que bien entendu la décision, elle repose dans les mains du Conseil municipal élu par le suffrage universel, mais c'est bien justement cette articulation entre l'écoute permanente de la population et l'action du Conseil municipal qui est, je crois, vertueuse en termes d'action publique. Y a-t-il des observations ? Madame Birelli, vous avez la parole.

### **Madame Birelli :**

Merci à tous. Donc, concernant le renouvellement du Conseil Consultatif de la Vie Communale et la nouvelle composition proposée notamment avec les différents collèges, nous souhaitons exprimer nos réserves. Nous partageons la volonté de favoriser le dialogue et la participation des habitants. Toutefois, nous estimons que l'organisation proposée laisse trop peu de place à une participation ouverte de tous les citoyens. La composition retenue est très encadrée, ce qui risque de limiter le rôle réellement consultatif de cette instance et de réduire la diversité des points de vue. Un Conseil Consultatif de la Vie Communale devrait avant tout être un espace ouvert où chacun peut s'exprimer librement et où la population est véritablement associée

aux réflexions plutôt qu'une instance dont la composition est fixée à l'avance. La participation citoyenne ne se décrète pas, elle se construit par la confiance, l'écoute et l'ouverture. C'est pourquoi nous réaffirmons notre attachement à une démocratie locale plus ouverte, plus participative et plus inclusive.

**Monsieur le Maire :**

Bien, merci madame Birelli. Mais peut-être que vous n'avez pas bien observé dans le mandat précédent, les travaux du Conseil Consultatif et j'espère que dans ce mandat, vous aurez l'occasion de les observer avec plus d'attention parce que justement, c'est exactement ce que vous appelez de vos vœux qui s'est passé. Il n'y a pas de composition figée, au contraire elle est particulièrement ouverte. Nous avons voulu évidemment un collège des associations et des forces vives de la commune, mais nous avons un collège des volontaires et un collège des tirés au sort. Évidemment, les tirés au sort ne sont pas obligés de venir y assister, mais la plupart y ont participé. Et vous savez ce qui était particulièrement marquant pour moi dans les travaux de ce Conseil Consultatif, qui était effectivement un engagement que nous avons pris dans le précédent mandat et que nous avons mené à bien, c'est que du début du mandat jusqu'à la fin du mandat eh bien, il y a eu le même niveau d'engagement et de participation avec des gens que nous ne connaissions pas forcément qui étaient loin d'être seulement des amis de la majorité municipale, comme on peut imaginer ce genre d'instance, qui étaient vraiment des gens qui sincèrement s'étaient saisis de cette démarche pour participer au débat et à la réflexion et des débats réels ont eu lieu et je peux vous dire qu'il y avait dans la composition de ce Conseil Consultatif, y compris des gens qui étaient des adversaires de la majorité et qui, pourtant ont apporté leur contribution. Donc, nous n'étions pas obligés de créer cette instance, nous l'avons voulu justement pour créer cette participation des citoyens. J'ajoute qu'évidemment cela n'est pas le seul élément de la démocratie participative, entre guillemets, que nous avons voulue instaurer, puisque tout au long du mandat, nous nous sommes soumis à un exercice aussi particulièrement utile, même s'il n'est pas confortable tous les jours, c'est celui des réunions de quartier. Nous sommes allés dans tous les quartiers organiser des réunions avec tous les citoyens sans aucune sélection évidemment des participants. Et dans ces réunions de quartier évidemment, on se confronte aux critiques, aux remarques, mais c'est particulièrement utile justement pour faire avancer, pour corriger, pour ajuster le cap que nous nous donnons. Et je pense même, je vais vous faire une confession, que le score que nous avons fait de 68 % de près de 10 points de plus que ce que nous avons fait lors de l'élection précédente, je crois qu'il n'est pas étranger à ce travail que nous avons fait de consultation permanente de la population pour pouvoir en permanence ajuster les décisions que nous prenons. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 5**

~~~~~

**Délibération n°2 :** Prévention des risques et vérification de l'aptitude des personnels intervenants auprès des enfants mineurs

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°2 concerne la prévention des risques et la vérification de l'aptitude des personnels intervenants auprès des enfants mineurs. Et donc, cela concerne notre personnel municipal et l'élue en charge de cette compétence. Madame Bermond.

**Madame Bermond :**

Alors, la protection des enfants qui nous sont confiés est une grande responsabilité et une responsabilité absolue pour la collectivité. Nous décidons d'étendre à tous les agents en contact avec des mineurs, les vérifications déjà réglementées pour les agents du secteur de la petite enfance. Nous rendons également obligatoire pour nos agents en contact avec des mineurs, les formations à la prévention des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales. Ce n'est pas une formalité administrative, c'est un engagement moral de notre collectivité envers les familles.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame Bermond. Y a-t-il des observations ? Madame Martello, vous avez la parole.

**Madame Martello :**

Donc, la délibération qui nous est soumise porte sur la prévention des risques et la vérification de l'aptitude des personnels intervenants auprès des enfants mineurs. Il est difficile de ne pas constater que ces dispositifs interviennent souvent tardivement après que des faits graves aient été révélés dans d'autres territoires et qui nous conduisent aujourd'hui, à renforcer ou formaliser des procédures qui auraient dû pour certaines, relever de l'évidence et de l'anticipation. Cela interroge sur notre capacité collective à prévenir réellement les risques, plutôt qu'à réagir dans l'urgence après coup. Sur un sujet aussi sensible, chacun mesure évidemment l'importance des objectifs affichés. La sécurité des enfants est une priorité absolue et ne doit souffrir d'aucune approximation. Nous vous proposons d'aller peut-être un peu plus loin dans la démarche et le process avec le renforcement des vérifications d'antécédents judiciaires pour les personnels travaillant au contact des mineurs, avec le durcissement des procédures de recrutement dans les structures municipales qui accueillent les enfants, avec une coopération accrue entre la ville, les services de gendarmerie et la justice pour signaler et traiter plus rapidement les situations à risques, une logique de tolérance zéro et de signalement systématique en cas de suspicion et plus largement, une approche sécuritaire de la protection de l'enfance intégrée à la politique de sécurité municipale. Ces sujets devraient être traités de manière transversale dans les politiques municipales de sécurité et de jeunesse et pas uniquement via une délibération isolée. Nous prenons donc acte de cette délibération tout en rappelant avec force que la protection des enfants doit reposer sur une politique de prévention exigeante, structurée et pleinement anticipée et non uniquement sur des ajustements de circonstances. Je vous remercie. Nous voterons pour bien sûr.

**Monsieur le Maire :**

Bien. Merci madame Martello. Mais je vous avoue que je ne comprends pas bien votre intervention parce que c'est justement exactement ce que vous venez de dire de votre intervention que nous faisons par cette délibération et nous ne sommes pas en train de réagir à des faits qui seraient survenus, au contraire, nous sommes dans la prévention.

**Madame Martello :**

Je parle de faits survenus sur le territoire français, je n'ai pas parlé des Trinitaires.

**Monsieur le Maire :**

Nous avons effectivement sur le territoire national, une actualité qui montre à quel point ce genre de précautions sont utiles. Nous n'avons pas eu besoin effectivement de l'actualité tragique pour en prendre conscience, puisque nous avons quant à nous, à La Trinité, un taux d'encadrement qui est largement supérieur à la moyenne. Nous évoquerons tout à l'heure dans les délibérations qui suivent la Convention Territoriale Globale et notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Nous avons fait le choix par rapport à d'autres villes et dans le prolongement aussi de ce qui se faisait avec le Sivom Val de Banquière, d'avoir un taux d'encadrement extrêmement important de nos enfants, qui n'est sans doute pas pour rien dans le fait que nous n'ayons pas eu à déplorer, je n'ose pas dire : « Je touche du bois » ; parce qu'on est dans une assemblée rationnelle donc, on ne fait pas reposer les choses sur le fait de « toucher du bois ». Mais nous n'avons pas eu à déplorer récemment de faits tragiques comme ceux qui ont pu exister sur le territoire national. Dans cette délibération, nous prévenons les choses et nous anticipons sur des choses qui peut-être un jour seront dans la loi. Mais nous, nous nous donnons des contraintes plus fortes que la loi. Aujourd'hui, la loi oblige seulement les personnels du secteur de la petite enfance à être soumis aux vérifications que nous, nous nous imposons pour l'ensemble des personnels qui sont en contact avec des mineurs. C'est donc une politique volontariste de renforcement que nous souhaitons avoir parce qu'évidemment ce ne sont pas que des paroles, ce sont pour nous, des actes. Nous avons dans la mandature précédente et dans cette mandature décidé de donner priorité à l'éducation de nos enfants et nous le déployons sur l'ensemble des compétences qui sont de notre responsabilité, que ce soit les investissements dans les bâtiments scolaires que nous avons multipliés par dix. L'actualité nationale était autour de la canicule et de la température dans les écoles, nous, nous avons, si on regarde les cinq groupes scolaires et la crèche, nous avons d'ores et déjà procédé à une

rénovation énergétique de la crèche et d'un des groupes scolaires qui ont permis à ces deux établissements sur six d'être climatisés et au-delà d'être climatisé pour ce qui concerne le groupe scolaire Lepeltier, d'être autonome énergétiquement. C'est-à-dire que nous avons pu en pleine canicule avoir une climatisation de l'école Lepeltier, du groupe scolaire Lepeltier qui consomme zéro énergie grâce au préau photovoltaïque que nous avons implanté, grâce aux subventions que nous avons obtenues. Donc, c'est valable pour les bâtiments scolaires, comme évidemment pour l'encadrement de toutes les compétences et c'est cela que nous voulons faire, donner priorité à l'éducation et à la protection des enfants dont nous avons la responsabilité. Voilà, donc c'est cela que nous faisons madame Martello, y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

OB OB OB OB OB OB

### **Délibération n°3 : Signature de la Convention Territoriale Globale 2026-2030**

#### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°3 concerne ce que j'évoquais à l'instant, la signature de la Convention Territoriale Globale 2026-2030. Et donc, je donne la parole à madame la Première Adjointe en charge de l'éducation. Vous avez la parole.

#### **Madame Nicoletti-Dupuy :**

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La présente délibération permettra à la commune de continuer à œuvrer en cosignataire avec la CAF pour les familles dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. La Caisse d'Allocations Familiales est en effet un partenaire essentiel de la ville pour les actions que nous menons déjà au service du quotidien des familles trinitaires. Cette convention traduit notre engagement commun pour les cinq prochaines années. C'est un document cadre qui précise les grandes orientations que nous avons déjà prises dans le mandat précédent dans les différentes compétences de la branche famille : petite enfance, jeunesse, parentalité, accès au droit, mais aussi handicap, animation de la vie sociale. Ce document va nous permettre de pouvoir agir directement et continuer à agir directement auprès des familles trinitaires.

#### **Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup madame la Première Adjointe et puis pour le travail que vous faites depuis toutes ces années, pour la priorité à l'éducation que je viens d'évoquer. Y a-t-il des observations ? Madame Galiera, vous avez la parole.

#### **Madame Galiera :**

Merci monsieur le Maire. La délibération qui nous est présentée concerne la signature de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 entre la commune de La Trinité et le Sivom du Val de Banquière. Cette convention porte sur des domaines essentiels, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès au droit et l'animation de la vie sociale. Sur le fond, nous ne contestons pas l'intérêt de cette convention, ni celui du partenariat avec la CAF. Les financements qu'elle permet d'obtenir, notamment à travers le bonus territorial CTG sont indispensables pour soutenir les actions menées au bénéfice des habitants. Toutefois, cette délibération soulève plusieurs questions. Elle intervient d'abord après la décision de la commune de quitter le Sivom, une décision qui avait été fortement défendue par la majorité. Aujourd'hui, nous constatons pourtant qu'une coopération avec le Sivom reste indispensable au moins sur certains sujets. Cela interroge sur la cohérence de la stratégie intercommunale menée. Les faits montrent que le Sivom demeure un partenaire essentiel. Il a d'ailleurs fallu trouver un accord avec les Maires du syndicat afin de préserver des financements de la CAF. Sans cet accord, la commune aurait pris le risque de perdre des aides importantes. Cette situation rappelle que les faits en matière de coopération intercommunale ont des conséquences concrètes pour les habitants. Ils doivent donc s'inscrire dans une stratégie claire, stable et cohérente, tout en

restant vigilant sur la cohérence des décisions prises par la majorité et sur les effets pour les politiques publiques locales, nous voterons cette délibération, pour.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame Galiera pour l'expression de ce vote. Par contre, je pense qu'on vous a mal renseigné sur le sujet du Sivom parce qu'évidemment, nous avons souhaité dans le mandat précédent récupérer en direct en souveraineté communale, l'ensemble des compétences de la chaîne éducative que vous avez évoqué, la petite enfance, l'enfance, c'est-à-dire le périscolaire, la jeunesse, le sport, la parentalité, parce que nous considérons que nous étions en capacité de le faire. Une fois que la commune avait récupéré la capacité à faire, elle avait une taille suffisante pour exercer seule ses compétences et surtout les mettre en cohérence avec l'ensemble des services publics de la ville. Cette opération n'a pas été une mauvaise opération, loin de là. D'une part, parce qu'elle nous a permis d'assumer pleinement l'exercice de ces compétences. Si on prend par exemple la compétence des séjours jeunesse, c'est aujourd'hui quatre fois plus de jeunes trinitaires qui partent en séjour jeunesse qu'à l'époque où cette compétence était déléguée. Pour ce qui concerne la petite enfance, nous avons augmenté considérablement le nombre de places en crèche. Nous avons créé un relais petite enfance qui permet d'accueillir tous les jours les familles, là où auparavant il y avait simplement une permanence par semaine. Je pourrais décliner ça de toutes manières. Et puis par ailleurs, osons le dire, la récupération de compétences du Sivom, elle a entraîné une économie financière d'environ 500 000 € par an pour le contribuable trinitaire parce que nous avons fait des économies sur ce qu'on appelle les fonctions « support », parce que quand nous étions dans le Sivom eh bien, nous avions à payer notre Directeur général des services, mais aussi une partie du Directeur général des services du Sivom, une partie du Directeur financier du Sivom, une partie du Directeur des ressources humaines du Sivom. Bref, toutes ces fonctions « support », nous en payons une partie et aujourd'hui, nous avons récupéré l'ensemble de ces compétences, mais nous avons un seul Directeur général des services, nous avons une seule Directrice des finances, vous voyez. Donc, nous avons fait des économies de mutualisation qui bout à bout nous ont permis d'économiser, tenez-vous bien madame Galiera, 500 000 € par an de fonctionnement. Et donc c'est une très belle opération parce que le service public est tout aussi bien rendu et j'ose même dire mieux rendu, non pas qu'il n'était pas bien rendu à l'époque du Sivom, il était bien rendu à l'époque du Sivom. Mais vous comprenez bien que le Sivom, quand bien même la commune de La Trinité était la principale contributrice à hauteur de 40 %, eh bien le Sivom, il travaillait forcément pour l'ensemble des communes du Sivom. Désormais que nous avons récupéré cette compétence et que cela nous coûte en plus moins cher, nous avons pu déployer davantage ces compétences uniquement au bénéfice des Trinitaires. Alors, là où on vous a peut-être mal expliqué les choses, mais c'est normal, vous êtes Conseillère municipale depuis seulement quelques semaines et moi-même, il m'a fallu plusieurs années pour bien comprendre cela et pour tirer le fil de cet enchevêtrement complexe, c'est que là, nous rentrons dans une nouvelle Convention Territoriale Globale. Cette Convention Territoriale Globale, elle préserve totalement la souveraineté de La Trinité qui n'a pas besoin du Sivom pour quoi que ce soit de l'exercice de cette compétence. Simplement la Caisse d'Allocations Familiales, elle regarde un territoire, elle le regarde d'une façon générale et donc elle demande aux différentes souverainetés d'avoir une vision globale. Et donc, la Caisse d'Allocations Familiales a dit que sur le territoire que nous regardons de cet Est de la métropole Nice Côte d'Azur, eh bien, il y a la commune de La Trinité qui exerce elle-même ses compétences et puis il y a le Sivom Val de Banquière qui l'exerce pour des communes plus petites qui mutualisent donc, ou en tout cas qui additionnent leur contribution. Et donc, c'est bien le sens d'une Convention Territoriale Globale qui préserve la souveraineté et qui en même temps les regarde de façon générale. Donc rassurez-vous, cela n'est pas une mauvaise opération bien au contraire et c'est donc pour cela que nous signons et nous sommes fiers de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales et à côté de nous, avec le Sivom Val de Banquière. Cette reprise de souveraineté de la commune est cette bonne opération financière au passage pour le contribuable trinitaire. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

XXXXXXXXXX

**Délibération n°4 :** Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités de la Maison des Jeunes – mise à jour

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°4 concerne l'adoption du règlement de fonctionnement et la tarification des activités de la Maison des Jeunes. Et évidemment, je donne la parole pour cela à madame la Conseillère municipale déléguée à la jeunesse, madame Lida Ben Hamida. Vous avez la parole.

**Madame Ben Hamida :**

Merci monsieur le Maire. Donc, depuis que nous avons récupéré la compétence jeunesse, la Maison des Jeunes a considérablement étoffé son offre. Elle ouvre désormais toutes les semaines, le mercredi, le vendredi soir et le samedi en période scolaire contre une semaine sur deux auparavant. C'est une réponse concrète aux besoins des familles et un investissement dans l'épanouissement de nos jeunes trinitaires. La tarification est ajustée à cette offre renforcée et mise en cohérence avec l'ensemble des services enfance et séjours. Nous restons dans une logique de tarification très accessible modulée selon les revenus des familles. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame la Conseillère municipale pour ce travail. Y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo, vous avez la parole.

**Monsieur Razafindralambo :**

Merci. En introduction des quatre délibérations qui suivent, nous souhaitons attirer l'attention sur une cohérence d'ensemble. En augmentant successivement le coût de la cantine, du temps méridien, des activités sportives et des dispositifs destinés aux jeunes, le message envoyé aux familles est malheureusement sans ambiguïté, celui d'une pression financière croissante qui pèse d'abord sur elles. À force d'accumuler ces hausses, c'est l'idée même d'un service public accessible à tous, ce qui s'efface au profit d'une logique budgétaire où vous les familles trinitaires, vous devenez une variable d'ajustement du budget municipal. Nous, nous refusons cette orientation. Les politiques publiques dédiées à l'enfance et à la jeunesse ne peuvent être traitées comme des lignes de recettes parmi d'autres. Elles relèvent d'un choix politique fondamental, celui de l'égalité d'accès à la solidarité. Nous sommes étonnés que votre équipe vous laisse pour votre politique dans cette voie, quand on voit la gabegie financière que vous opérez avec les dépenses, la construction de la salle et la construction et destruction des pistes cyclables. Il eût été plus intelligent et pertinent de consacrer quelque argent pour aider les familles trinitaires en n'augmentant pas leur participation à la restauration scolaire et les temps méridiens. En cohérence avec nos votes du Conseil municipal du 27 juin 2023 et 14 décembre 2023, nous voterons contre. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Alors, monsieur Razafindralambo, vous venez de faire une incise un peu automatique sur la salle, mais autant quand La Stella était en construction, vous pouviez finalement miser un peu cyniquement sur une critique de cette salle. Aujourd'hui qu'elle est inaugurée et qu'elle vit, on vient de fêter à peine le mois de vie de La Stella. Vous ne pouvez, que si vous êtes honnête intellectuellement, mais je crois que vous l'êtes, que reconnaître à quel point elle est déjà une réussite pour les Trinitaires. On en est, je crois, au 8<sup>ème</sup> spectacle associatif ou communal par le biais notamment des écoles ou du collège, 8<sup>ème</sup> spectacle qui s'est tenu dans La Stella où La Stella était pleine. On a même dû refuser du monde, je crois, à l'occasion notamment du printemps des poètes et je le dis, il y a autour de cette table un Conseiller municipal qui est un grand-parent d'élève qui n'a même pas pu assister à une représentation parce qu'on a été obligé de refuser du monde parce qu'on devait donner priorité aux parents. Donc rendez-vous compte, en un mois, il y a déjà plus de 4000 personnes, 4000 Trinitaires qui se sont pressés dans La Stella. Donc ça rendra difficile le discours que vous avez tenu depuis des mois et des années sur : « C'est démesuré, ce n'est pas adapté à la ville, ce n'est pas pour les Trinitaires, etc ». Donc, vraiment comme je sais que vous êtes quelqu'un d'honnête intellectuellement, révisez votre discours pour la rentrée, trouver d'autres attaques, mais celle-là, il me semble qu'elle n'a plus lieu d'être. Bon, concernant la tarification des activités, effectivement tous les Français constatent que le coût

de la vie augmente et ça, on le déplore et on le déplore d'autant plus dans une commune comme la nôtre où la majorité des gens sont des gens modestes pour qui la fin du mois n'est pas une facilité. Donc, quand on a à faire face à l'augmentation de tous les coûts, je dis on, c'est la commune, eh bien il y a deux solutions : soit on augmente les impôts, ce que je me suis engagé à ne pas faire et ce que nous ne ferons pas, soit effectivement on indexe le tarif des activités au coût de l'inflation. Donc à La Trinité, les activités sont et resteront à un tarif particulièrement abordable. C'est la raison pour laquelle les Trinitaires se pressent pour s'inscrire à toutes les activités, donc elles sont et elles resteront à un tarif abordable. Mais bien entendu, nous sommes contraints pour ne pas répercuter sur le contribuable cette augmentation des tarifs, eh bien, nous sommes contraints d'ajuster la tarification de l'ensemble des activités. Voilà le sens de ces délibérations. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

**Vote du Conseil :**      **Pour : 28**                      **Contre : 5**                      **Abstention : 0**

030303030303

#### **Délibération n°5 : Tarification de la restauration scolaire et du temps méridien**

##### **Monsieur le Maire :**

Délibération n°5 concernant la restauration scolaire et le temps méridien. Vous avez la parole madame la Première Adjointe en charge de l'éducation.

##### **Madame Nicoletti-Dupuy :**

Merci monsieur le Maire. Pour préserver le pouvoir d'achat des familles trinitaires, la commune a absorbé seule l'intégralité des hausses liées à l'inflation, alimentation, fluide, ainsi que les augmentations des salaires des agents. Alors que la plupart des communes maralpines ont augmenté leur tarif dès 2022, La Trinité a attendu. Mais aujourd'hui, un ajustement mesuré s'impose pour assurer la viabilité du service et la commune continue aujourd'hui avec cette nouvelle grille tarifaire d'assumer 60 % du coût réel de chaque repas. Les tarifs restent accessibles à tous.

##### **Monsieur le Maire :**

Merci madame la Première Adjointe. Y a-t-il d'autres observations ? Enfin des observations ? Bien, nous avons débattu à l'instant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée. Je vous remercie.

**Vote du Conseil :**      **Pour : 28**                      **Contre : 5**                      **Abstention : 0**

030303030303

#### **Délibération n°6 : Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités physiques et sportives – mise à jour**

##### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°6 concerne le règlement de fonctionnement et la tarification des activités physiques et sportives. Et je donne pour cela la parole à notre nouvel Adjoint au sport, monsieur Thomas Klemm. Vous avez la parole.

##### **Monsieur Klemm :**

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Cette délibération vient consolider notre politique sportive municipale construite depuis la reprise de compétences en 2023 donc du Sivom Val de Banquière. Le service des sports de La Trinité propose une offre large et pour tous les âges. Laissez-moi juste une petite seconde pour vous citer toutes les offres. Animation enfants et adolescents, espace fitness et activités aquatiques pour

les adultes, gymnastique d'entretien et sorties natures pour nos séniors et sorties familles. De plus, la création du bassin d'apprentissage de la natation nous permet aujourd'hui de proposer une offre inédite. Le bassin aquatique pour les tout petits et les cours individuels pour apprendre à nager. C'est un investissement structurant qui vient enrichir concrètement l'offre sportive trinitaire. Pour le reste, il s'agit avant tout de consolider et de clarifier ce qui existe déjà à travers un règlement de fonctionnement actualisé et une tarification qui reste fidèle à notre exigence de modération. Merci à vous.

**Monsieur le Maire :**

Merci monsieur l'Adjoint. J'en profite pour saluer votre action là aussi dans ces premières semaines du mandat. Je sais à quel point vous êtes mobilisé à la fois évidemment auprès de nos services municipaux des sports, mais aussi auprès de toutes les associations sportives et elles sont nombreuses qui d'ores et déjà ont compris qu'elles auraient à faire à un Adjoint particulièrement impliqué. Y a-t-il des observations ? Bien, s'il n'y en a pas, je me permets d'insister après votre intervention et comme vous l'avez très bien fait aussi, justement sur le fait que le sport comme compétence communale fait partie des compétences que nous avons récupérées, dont nous avons récupéré l'exercice direct et au-delà des activités, elles étaient nombreuses, qui existaient déjà et j'en profite pour saluer aussi le travail de notre service des sports, dont certains des agents vont prendre leur retraite cette année, ont été des agents du service des sports communal, avaient été transférés au Sivom Val de Banquière, sont redevenus des agents du service des sports et ont toujours eu à cœur cet esprit du service public, cet esprit des éducateurs sportifs qui ont vu se succéder des générations de Trinitaires. Et je dois dire que l'une des grandes satisfactions que nous avons dans les nouveautés, c'est d'avoir pu créer ce bassin d'apprentissage de la natation qui a été financé par un partenariat avec la Fédération Française de Natation qui, non seulement a participé à un enjeu de santé publique parce qu'on a appris à des jeunes trinitaires à nager dans ce bassin d'apprentissage, mais était aussi un lieu de convivialité de vie commune. Je crois que c'est cette semaine ou la semaine prochaine que nous aurons cette soirée de fête des vacances en famille, c'est la semaine prochaine, par la même occasion nous diffuserons le match de l'équipe de France. Mais ce sera aussi l'occasion pour les Trinitaires qui ne l'ont pas encore fait de venir barboter dans le bassin ; si elle est qualifiée, me dit l'Adjoint, mais évidemment nous n'avons pas de doute vu la solidité de notre équipe nationale sans lui porter la poisse, nous n'avons pas de doute sur sa capacité à passer les caps de sa qualification. Mais en tous les cas, nous aurons une bonne occasion de nous retrouver à cet endroit, aux Trinitaires qui ne l'ont pas fait, de pouvoir barboter dans ce bassin d'apprentissage. Je dis « barboter », mais on apprend aussi à nager et franchement j'invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à aller un samedi matin au bassin d'apprentissage. On voit les seniors partir les cheveux mouillés avec le sourire aux lèvres, les bébés qui arrivent avec leurs parents. Bref, il n'y a qu'à voir cela pour avoir la bonne humeur pour le week-end. Voilà. Qui est contre ? Vous êtes contre. Bon, libre à vous. Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28**

**Contre : 5**

**Abstention : 0**

OOOOOOOO

**Délibération n°7 :** Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours – mise à jour

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°7 concerne l'adoption du règlement de fonctionnement et la tarification des séjours. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Merci monsieur le Maire. Depuis 2023 et la reprise de compétences notamment dans cette délibération en matière de séjours, nous avons continué de proposer une offre pour certains séjours qui étaient existants, notamment les séjours ski et certains séjours comme les mini-séjours, mais une offre qui a été renforcée en termes quantitatif puisque nous avons pu en fonction des séjours et des offres, accueillir jusqu'à quatre fois

plus de jeunes trinitaires qu'auparavant. Nous avons également renforcé cette offre en diversifiant et en proposant des séjours à l'étranger. Une offre qui est principalement pour les 14-17 ans, mais quelquefois un peu plus, des séjours qui sont très très prisés, qui sont soutenus par le Conseil Départemental et qui permettent à ces jeunes d'avoir de nouveaux centres d'intérêt et de s'enrichir avec leurs pairs. Cette offre enrichie que nous vous proposons aujourd'hui, est au service de la réussite éducative de tous nos jeunes trinitaires.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame la Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? Bon, là aussi magnifique politique publique que celle qui permet à des enfants de tous milieux, de toutes conditions, à des tarifs plus qu'abordables, d'aller au ski, d'aller à l'étranger, de faire des séjours culturels en Italie, en Catalogne, en Slovénie, bref, d'ouvrir l'esprit de cette jeunesse, quelle que soit la condition sociale de ses parents. Qui est contre ? Vous êtes contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28**

**Contre : 5**

**Abstention : 0**

~~~~~

**Délibération n°8 : Mise en œuvre de la procédure de reprise de concessions abandonnées**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°8, la mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions abandonnées. C'est un peu moins réjouissant, mais c'est la vie. Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole. Monsieur Didier David.

**Madame Martello :**

On est contre l'augmentation des prix évidemment. On n'est pas contre les activités.

**Monsieur le Maire :**

On a compris, bien sûr. Monsieur Didier David, vous avez la parole.

**Monsieur David :**

Oui, bonsoir à tous. L'entretien des sépultures relève de la responsabilité des familles concessionnaires. Or, plusieurs concessions anciennes se trouvent aujourd'hui en état d'abandon manifeste. La procédure que nous devons appliquer est strictement encadrée par le code général des collectivités territoriales. 30 ans depuis la concession, 10 ans sans inhumation nouvelle est un constat d'abandon avéré. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Donc évidemment, c'est un peu triste parce que voilà, d'imaginer ces concessions abandonnées sans succession, évidemment cela fait l'objet d'une certaine tristesse. Évidemment, je souhaite et je le dis à nos services que quand bien même on aura acté l'absence de succession des concessions éventuellement dangereuses, on puisse conserver une trace patrimoniale de ces concessions et notamment au travers de photos, bref d'un travail de mémoire qui doit être fait quand bien même il n'y aurait plus de succession. Mais c'est la loi qui nous conduit à procéder à ces récupérations, de même que nous procéderons bientôt à une extension du cimetière qui en a bien besoin, puisque là aussi, les choses rendent absolument nécessaire de pouvoir disposer de nouvelles concessions. Je porte à connaissance de chacun que depuis ce matin, il n'y a plus qu'une seule concession de disponible dans le cimetière de La Trinité. Voilà, donc nous avons la grande responsabilité de faire ce que nous avons anticipé nous-mêmes, c'est-à-dire de prévoir une extension du cimetière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

~~~~~

## **Délibération n°9 : Modification tarifaire de l'occupation du domaine public du règlement de voirie**

### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°9 concerne l'occupation du domaine public et le règlement de voirie. Donc bien entendu, lorsque la commune consent à une occupation du domaine public, que ce soit pour la terrasse d'un commerçant, pour une rôtissoire ou aussi pour le stationnement, eh bien, elle doit établir une tarification. Je précise que j'ai souhaité avec mon équipe que la tarification du stationnement soit gelée pour la vignette d'occupation de la zone bleue qui est ouverte à tous les Trinitaires et qui permet dès lors qu'un Trinitaire est titulaire de cette vignette de zone bleue de pouvoir stationner jusqu'à 24 heures. Elle est fixée au tarif gelé de 45 € par an, ce qui est probablement le tarif le moins cher de l'univers. Enfin, on n'est pas allé chercher dans l'univers tout entier, mais globalement cela doit être ça. Mais en tout cas, nous ne le modifions pas et par ailleurs, sur l'occupation du domaine public, nous restons sur des tarifs extrêmement raisonnables. Y a-t-il des observations ? Monsieur Rolin, vous avez la parole.

### **Monsieur Rolin :**

Merci, monsieur le Maire. Nous débattons aujourd'hui des tarifs d'occupation du domaine de public. Il est difficile de ne pas relever une contradiction avec la réalité que vivent les habitants et les commerçants, les usagers. Comment justifier ces tarifs alors que dans plusieurs quartiers la circulation est compliquée, que le stationnement est devenu un véritable problème et que les espaces et l'horizon ont quasiment disparu. Dans ces conditions, parler d'une gestion équilibrée du domaine public paraît bien éloignée de ce que l'on constate au quotidien, un décalage avec le terrain. Les habitants peuvent avoir le sentiment que l'espace public est davantage considéré comme une source de recettes et que comme un service, peut bénéficier à tous. Nous demandons donc, une approche plus cohérente qui traite en même temps les temps de question : du tarif, de la circulation et du stationnement. Ces sujets sont liés et ne peuvent pas être abordés séparément. Administrer une commune c'est avant tout répondre aux besoins et aux attentes de ses habitants en leur garantissant la condition nécessaire pour se déplacer, travailler et vivre sereinement, quel que soit leur âge, leur situation ou leur quartier de résidence. À ce titre, nous souhaitons profiter de cette délibération pour vous interroger sur l'évolution de votre politique en matière de sécurité. Les Trinitaires sont inquiets des incidents survenus lors de la fête patronale, ainsi que la fête de la musique. Ces événements ont légitimement suscité des interrogations parmi nos citoyens. Dans le même temps, ils indiquent voir de moins en moins de présence des forces municipales sur le terrain. Nous pensons que la prévention, la proximité et la présence humaine demeurent des éléments essentiels d'une politique de sécurité efficace et rassurante pour nos concitoyens. Dans ce contexte, pouvez-vous nous préciser quelle est votre stratégie en matière de sécurité publique ? Envisagez-vous de renforcer les effectifs de la police municipale, ainsi que ceux des ASVP ? Alors bien sûr monsieur le Maire, la sécurité publique est tactique et régaliennne, mais vous êtes le Maire de la commune, vous êtes le premier officier de police judiciaire et vous avez en charge la sécurité et la salubrité publiques. Voilà, on aimerait un petit peu savoir l'évolution de la police municipale sur La Trinité et quel est son avenir ?

### **Monsieur le Maire :**

Merci monsieur le Conseiller municipal. Alors, je vais d'abord vous répondre sur les sujets que vous avez évoqués d'occupation du domaine public, de stationnement, de circulation et puis après, j'évoquerai le sujet qui m'est particulièrement cher, ainsi qu'à mon exécutif, de la sécurité publique. Pour ce qui concerne l'occupation de domaine public et le stationnement, nous avons eu l'occasion d'évoquer dans ce Conseil municipal les fortes inquiétudes que nous avons lorsque nous avons eu la mauvaise surprise de devoir fermer le parking situé sur la couverture du Laghet. Je ne reviendrai donc pas sur ce plan, enfin, sauf si on a l'occasion ou sauf si vous le souhaitez, peut-être pour donner quelques éléments d'avancée sur les études sur la couverture du Laghet. Toujours est-il que quand on a eu la mauvaise surprise de devoir fermer ce parking, on pouvait s'attendre à une situation particulièrement tendue en termes de stationnement. Eh bien paradoxalement, mais vous avez dû le constater comme moi, parce que je crois aussi que vous êtes quelqu'un d'honnête intellectuellement, en tout cas je l'espère. Nous avons constaté 30 % de places de stationnement disponibles en plus à La Trinité. C'est absolument incroyable. On ferme un parking et on se retrouve effectivement avec beaucoup plus de places de stationnement. Alors, j'ai eu l'occasion d'échanger sur cela

avec le Directeur de l'hypermarché qui est un partenaire particulièrement constructif et le premier employeur privé de la commune avec qui, comme vous le savez, nous avons réfléchi et agi pour faire passer en zone bleue le parking extérieur, le parking P0 d'Auchan et nous avons fait l'analyse identique de ce nombre de places supplémentaires. Pourquoi ? Parce qu'en passant en zone bleue le parking P0 d'Auchan, nous avons supprimé des véhicules ventouses, au moins une centaine et donc, cela a libéré des places sur le parking P0 d'Auchan, qui est quand même bien pratique et en cascade c'est venu libérer des places sur le boulevard Suarez et donc aujourd'hui, quasiment toute la journée lorsqu'on cherche une place sur le boulevard Suarez, eh bien on trouve une place, ce qui est quand même étonnant. Et en plus, ces places, elles sont d'une certaine manière plus proches des commerces et des services publics. Une fois qu'on est garé, on n'a pas à traverser, enfin en tout cas, on a moins d'espace à traverser et on se retrouve avec plus de places. C'est vraiment très étonnant, mais c'est comme cela que cela se passe. Et encore tout à l'heure, les familles m'arrêtaient pour me dire "Mais c'est incroyable, on a beaucoup plus de place qu'avant." Bon, parallèlement, on a une activité économique sur laquelle on est évidemment particulièrement vigilant, mais on a quand même constaté que l'hypermarché est très satisfait de cette nouvelle situation qui nous a aussi donné l'occasion de diluer l'inquiétude d'un certain nombre de Trinitaires qui se disait parfois : « Mais est-ce qu'un jour l'hypermarché ne va pas prendre la décision de mettre une barrière et rendre payant son stationnement ? » Avec l'accord que nous avons pris, cette inquiétude est désormais définitivement derrière nous, puisque nous avons acté qu'il y avait un espace public que nous gérons ensemble où l'hypermarché trouve lui-même son intérêt puisque nous avons régulé son stationnement dans l'intérêt de tous. Nous avons une très belle enseigne qui s'est installée, Grand Frais, dont profite un très grand nombre de Trinitaires et aussi des visiteurs. Nous venons d'avoir un restaurant qui vient de s'installer. Nous sommes vigilants sur les enseignes qui pourraient s'installer notamment sur la sécurité et la sécurité sanitaire de certains commerces qui pourraient s'installer, comptez sur ma vigilance parce qu'il n'y a rien de plus important que la sécurité, notamment la sécurité sanitaire des habitants. Et comme vous le savez, nous sommes en train de travailler à une requalification du centre-ville. C'est ce que nous faisons en démolissant l'îlot de La Gare tout en préservant un certain nombre d'éléments patrimoniaux. On y reviendra tout à l'heure peut-être, mais évidemment, je souhaite et c'est le projet que nous avons voté ensemble qu'à la place de l'îlot de La Gare où le bâti était dégradé et abandonné en partie, eh bien il y aura là un bel immeuble structurant qui ressemble à un centre-ville du pays niçois et où il y ait au rez-de-chaussée des commerces dont nous contrôlerons nous-mêmes, enfin non, nous déciderons nous-mêmes, quels seront les commerces qui seront implantés et de façon certaine, il y aura d'autres zones dans ce centre et notamment dans cette partie du boulevard Général de Gaulle, qui feront l'objet d'une requalification pour ne pas que finalement ce soit du commerce qui ne soit pas forcément souhaité qui s'y installe. Nous souhaitons avoir la maîtrise la plus grande à l'avenir de cette requalification du centre-ville. Voilà pour parler de la sécurité, monsieur Rolin, je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur comme à moi, et là aussi comme madame Galiera, comme madame Birelli, vous n'étiez pas élu dans le précédent mandat et donc forcément, c'est normal que vous n'ayez pas en tête un certain nombre de chiffres. Donc je vais vous les donner. Lorsque je suis arrivé en responsabilité en 2020, dans la mandature précédente où votre collègue madame Martello était Première Adjointe, il y avait entre 8 et 9 policiers municipaux. Je dis cela parce que vous demandez une augmentation des effectifs. Des 8 et 9 de l'époque de madame Martello, nous sommes passés aujourd'hui à un effectif souhaité à 14. Donc il va sans doute y avoir des mouvements parce qu'il ne vous a pas échappé que des exécutifs ont changé à la tête d'un certain nombre de villes du département. Donc, il y a peut-être certains agents qui vont se rapprocher de telle ou telle ville et nous, nous allons pouvoir recruter d'autres policiers municipaux. En tout cas, moi je souhaite garder le cap du renforcement de notre police municipale, à la fois en termes d'effectif, mais aussi en termes de moyens et en termes de présence. Je vous rappelle aussi que l'un des premiers actes que j'ai pris lorsque j'ai été élu, c'est de décider d'élargir la présence de la police municipale au samedi, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, alors même que le samedi est quand même l'un des moments où il y a le plus d'activités dans notre commune, notamment en lien avec la présence de l'hypermarché. Et donc ce cap, là aussi ce ne sont pas que des mots, ce sont des actes que nous avons pris pour renforcer notre police municipale. Si j'ajoute à cela le fait que tous les gendarmes qui se succèdent à la brigade de gendarmerie de La Trinité sont jaloux, vous ne le direz pas, de l'équipement de nos policiers municipaux qui, historiquement a été porté à un niveau qualitatif important. Je rends hommage en cela au précédent chef de notre police municipale, le major Civaléro, qui a beaucoup œuvré pour cela. Et évidemment, c'est une action que continue sous mon autorité, Chantal Grisoni, la nouvelle cheffe de la police

municipale. Donc vous le savez, la sécurité est une priorité absolue pour nous et évidemment le travail que nous menons, que ce soit avec notre police municipale, mais aussi dans le cadre de la convention de coopération avec la gendarmerie nationale, n'est pas pour rien dans le fait que nous ayons ici à La Trinité les statistiques parmi les plus basses de l'insécurité alors même que nous sommes entourés de quartiers où traditionnellement à la fois les réalités socio-économiques et puis les réalités d'ordre public sont telles que l'on pourrait s'attendre à ce que cela vienne se répercuter à La Trinité. Et bien non, ce territoire est suffisamment bien tenu pour que les statistiques soient suffisamment basses. Alors, vous avez évoqué des incidents à la fête patronale et à la fête de la musique. Je voudrais là être précis puisque comme vous le savez, moi je suis quasiment présent à toutes les manifestations communales pour non pas observer ça à distance, mais regarder les choses charnellement, si j'ose dire. Il y a eu le jour de la fête patronale, une bagarre. Ceux qui connaissent l'histoire des festins du pays niçois savent que dans le passé, la bagarre du festin, ça faisait partie du folklore, c'est-à-dire qu'il y avait pas un seul festin dans le pays niçois sans qu'il y ait de la « castagne ». Ici cela ne se produit pas en fait. Il y a eu cette fois-ci un individu en état d'ébriété, jeune, un Trinitaire qui habite à La Trinité et non pas un habitant d'un quartier alentour. Nous veillons particulièrement à ce que l'animation que nous créons ne vienne pas produire de l'incivilité importée. Donc, ce jeune que je connais depuis son enfance, un jeune trinitaire était en état d'ébriété, il s'est agité, il a été immédiatement immobilisé par l'un de nos agents de la police municipale auquel je rends hommage, je ne vais pas le citer bien entendu, mais il se reconnaîtra, qui a d'une façon extrêmement efficace, extrêmement agile, immédiate et extrêmement professionnelle, immobiliser ce gamin et empêcher que les choses aillent au-delà. Donc ce n'est même pas une bagarre qui a eu lieu, j'ai dit une bagarre, mais c'est un individu agité qui s'est extrêmement mal comporté et j'espère que la justice fera ce qu'elle a à faire, mais en tous les cas, je rends hommage à l'action de notre police municipale qui, avant même l'arrivée des gendarmes qui sont arrivés un petit peu après, a agi parfaitement. Et donc, j'ai ensuite, comme je le fais très régulièrement, rencontré la gendarmerie nationale, le lieutenant de la gendarmerie avec qui nous avons des contacts quasi quotidiens, mais avec qui nous avons au moins une rencontre mensuelle structurée, je lui ai demandé de mettre en place des moyens renforcés comme nous le faisons par exemple pour le 14 juillet ou pour toutes les grandes manifestations communales, des moyens renforcés pour la fête de la musique qui s'est déroulée dans une ambiance particulièrement festive comme en atteste les photos, les vidéos et tous les présents qui étaient là, particulièrement festive, mais particulièrement sécurisée en présence des gendarmes qui sont félicités, gendarmes professionnels, gendarmes réservistes, de notre police municipale à laquelle je rends particulièrement hommage parce qu'au-delà de sécuriser nos festivités, voilà des agents publics qui risquent leur vie au quotidien. Je parlais tout à l'heure des moyens qu'on leur met à disposition et notamment leurs moyens de protection qui leur tiennent chaud en ce moment, mais qui garantissent leur vie. Donc voilà, ces manifestations communales se sont particulièrement bien passées. Et évidemment, cela n'est pas quelqu'un qui a un peu trop « chimpé », comme on dit à Nice, un soir de festin qui vient obscurcir le cap que nous tenons, et nous tiendrons ce même cap pour les festivités de la fête nationale, encore une chose que nous avons ressuscité à La Trinité parce qu'il ne vous a pas échappé qu'avant notre mandature eh bien, il n'y avait pas de festivité ou quasiment pas au 14 juillet ; Nous, nous avons remis un bal populaire, nous avons remis un défilé, nous avons remis un feu d'artifice. Il y avait des années et des années et des années qu'il n'y avait plus de feu d'artifice à La Trinité et le feu d'artifice depuis l'année 2020 où nous l'avons ressuscité, eh bien c'est l'une des plus belles manifestations communales parce que vous avez là des familles de Trinitaires qui viennent par centaines et par centaines et par centaines. Je salue l'action de mon Adjointe, Marie-Pierre Parini, qui s'occupe des festivités, qui viennent assister au feu d'artifice dans un esprit familial, bon enfant et qui viennent dans ce moment de convivialité aussi communier avec ce qu'est l'esprit du 14 juillet, c'est-à-dire la fête nationale qui célèbre aussi les valeurs de notre pays. Et cette année, nous commémorons aussi malheureusement, les 10 ans de la tragédie de l'attentat, de la barbarie du terrorisme islamiste du 14 juillet 2016 sur la promenade des Anglais et nous nous inclinons devant leur mémoire au rond-point des Amis de la Liberté, au pied du monument qui commémorait le bicentenaire de la Révolution. Et j'invite d'ailleurs dans cette année particulière, toutes les familles trinitaires et je souhaite monsieur le Directeur général des services, madame la Directrice de l'éducation, que l'on puisse communiquer si le Conseil municipal est d'accord auprès de toutes les familles trinitaires via le portail familles en les invitant à rejoindre les festivités de la fête nationale et le défilé qui partira du monument du bicentenaire et où nous remontrons, je l'espère ensemble et nombreux, le boulevard du Général de Gaulle jusqu'au monument aux morts. Je demande à ce

que toutes les familles trinitaires soient particulièrement sensibilisées à cela cette année. Y a-t-il d'autres observations ? J'ai répondu à vos questions monsieur Rolin ?

**Monsieur Rolin :**

Très bien monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie, monsieur le Conseiller municipal. Madame Martello.

**Madame Martello :**

Oui, j'aurais besoin d'une petite précision, hormis que la vie à La Trinité est de plus en plus merveilleuse. Vous avez parlé donc, de déplacements d'effectifs de la police municipale. Je n'ai pas compris si vous alliez embaucher de nouveaux policiers municipaux ou si vous remplacez des policiers municipaux qui partiraient. J'ai pas compris votre tournure de phrase.

**Monsieur le Maire :**

Pour vous expliquer madame Martello, pour répondre à votre question précisément, c'est que contrairement à vous qui, quand vous vous contentiez de huit ou neuf policiers municipaux et d'un absentéisme majeur eh bien, vous ne preniez aucune mesure. Nous, nous prenons des mesures dynamiques pour nous tenir à l'effectif de quatorze et qu'effectivement comme dans tout personnel il y a des mouvements, des arrivées et des entrées, nous sommes en train de recruter de nouveaux policiers municipaux et nous nous tenons à cet effectif parce que pour nous, contrairement à vous, c'est une priorité absolue. Y a-t-il d'autres observations ?

**Madame Martello :**

Moi je dis que quand les arguments font défaut, les anecdotes, ce ne sont pas non plus des preuves.

**Monsieur le Maire :**

C'est factuel ça madame.

**Madame Martello :**

Oui, non, je pense que vous exagérez. C'est un effet de manche.

**Monsieur le Maire :**

Alors qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 5**

OOOOOOOO

## **Délibération n°10 : Bilan des opérations foncières pour l'année 2025**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°10 concerne le bilan des opérations foncières pour l'année 2025. C'est une délibération chaque année que nous avons à examiner. Cette année, il y a deux opérations foncières sur lesquelles j'attire votre attention. La première concerne l'acquisition de la propriété Glorio du nom de ses anciens propriétaires qui accueille le Cercle de l'Union, institution historique de la commune qui porte bien son nom parce que l'histoire du cercle de l'Union, qui est la plus vieille association communale qui remonte je crois à 1891 en tout cas les années 1890, où des républicains au beau sens du terme se réunissaient comme cela se faisait dans le pays tout entier, autour des idées de la République nouvellement créée. C'est pour cela d'ailleurs que ça s'appelle le « cercle de l'Union ». Dans certaines communes, cela s'appelle le cercle républicain, c'est ça l'histoire du cercle de l'Union. Et donc, il y a là, eh bien des Trinitaires de tous âges qui continuent. Certains d'ailleurs sont issus de familles qui étaient déjà là à l'époque que je viens d'évoquer. Bref, aujourd'hui, c'est

aussi un clos de boules, bien entendu, comme hier et il se trouve que dans le passé depuis toujours, la commune était locataire au cercle de l'Union. Et donc, quand la famille qui était propriétaire a décidé de vendre, nous avons sauté sur cette opportunité et aujourd'hui le petit crédit que nous remboursons est d'un montant annuel inférieur au loyer annuel que nous avons à payer. Donc, très belle opération foncière que je vous demande de valider aujourd'hui, enfin cela a déjà fait l'objet d'une délibération, mais je porte à votre information ce bilan. La 2<sup>ème</sup> opération foncière, elle concerne le site que j'évoquais tout à l'heure, le site de La Gare. C'était les dernières opérations foncières qui se sont tenues sur ce site. Y a-t-il des observations ou des questions sur ces deux belles opérations foncières pour le patrimoine des Trinitaires où les Trinitaires sont devenus propriétaires là où ils étaient locataires ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*XXXXXXXXXX*

**Délibération n°11 :** La Trinité - Site de « La Gare » : convention d'intervention foncière en phase réalisation - Avenant n°2

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°11 pour laquelle je précise que monsieur Bonnafoux et madame Perez ne prendront pas part, ni au débat, ni au vote, est relative au site de La Gare et à la convention d'intervention foncière en phase réalisation. Il s'agit donc de ce projet très ancien où la commune a confié à l'Etablissement Public Foncier Régional, la responsabilité d'acquérir progressivement les parcelles de ce bâti dégradé que j'évoquais tout à l'heure sur l'îlot de La Gare. Et donc ce projet, j'ai eu l'occasion déjà de l'évoquer dans cette enceinte, a été remanié par le PPRI, le Plan de Prévention du Risque Inondation qui, alors même que ce site fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique validée par l'État, était fragilisé par le fait que cette zone est aujourd'hui considérée comme inondable par les services de l'État. Mais les services de l'État avec nos services municipaux, et je me permets de saluer, une fois n'est pas coutume parce que chacun connaît sa discrétion, l'action et le travail de madame Sylvie Baret, Directrice de l'aménagement et de la prospective qui a travaillé avec les services de l'État à un niveau de technicité, d'agilité, de compétence suffisant pour que, malgré les contraintes, on soit arrivé à remanier le projet pour que le projet puisse quand même se faire tout en intégrant évidemment la contrainte des risques. Donc, comme vous le savez dans la mandature précédente nous avons décidé avec mon équipe municipale de diminuer le gabarit de ce projet que nous trouvions démesuré à l'époque de la mandature précédente et donc, nous l'avons redimensionné pour qu'il soit à la taille des immeubles existants. Les immeubles qui vont se construire seront à peu près la taille du « Versailles », qui est l'immeuble juste à côté. Et il y aura en pied d'immeuble, je viens de le dire, des commerces pour lesquels nous lancerons un appel à manifestation d'intérêt et pour lesquels nous choisirons les commerces qui y seront implantés parce que c'est tout l'intérêt de ces procédures que nous menons avec l'Etablissement Public Foncier Régional que d'avoir à chacune des étapes la main sur ces projets. Mais évidemment ces ajustements qui nécessitent des déblais, des remblais rendent l'opération un petit peu plus coûteuse, cette opération portée par l'Etablissement Public Foncier Régional et donc, il s'agit de prendre un avenant à cette convention d'intervention foncière en phase réalisation. Je termine en disant que vous avez constaté qu'évidemment cette opération a commencé et que les bâtiments ont commencé à être démolis. Je crois que j'ai dit que nous en préserverons un certain nombre des éléments patrimoniaux puisque pour les tenants du patrimoine historique, ils ont peut-être constaté qu'il y avait là, qu'il y a là encore, notamment un très beau balcon en fer forgé que nous avons demandé aux opérateurs de conserver et donc ce balcon en fer forgé sera démonté, conservé et réimplanté sur le futur bâtiment qui aura ainsi au moins ce cachet de l'ancien. Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 5**

*Madame Lydia Perez et Monsieur Fabien Bonnafox intéressés à l'affaire,  
ne prennent pas part au vote*

*CCCCCCCC*

**Délibération n°12 :** Retrait du programme New Deal et du projet de l'opérateur Bouygues Telecom d'installation d'une nouvelle antenne radioélectrique sur le territoire communal, sur la parcelle privée cadastrée section AI, n° 23

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°12 est aussi une bonne nouvelle puisqu'elle concerne le retrait du programme New Deal et du projet Bouygues Télécom, c'est surtout de cela qu'il s'agit, c'est-à-dire du retrait d'un projet qu'avait l'opérateur Bouygues Télécom d'implantation d'une antenne relais de téléphonie sur le vieux chemin de Laghet ; Projet que nous considérons comme démesuré, mais qui faisait l'objet d'un programme qui s'appelle le New Deal qui est un programme vertueux où l'État a demandé aux opérateurs téléphoniques de couvrir toutes les zones qui n'étaient pas couvertes à l'époque par la 4G. Donc, on parle encore de la 4G. Quand on a su que l'opérateur voulait implanter une antenne démesurée au motif de couvrir des zones non couvertes, on s'est dit d'abord que cela n'était pas forcément très adapté au paysage à cet endroit-là, mais surtout on a voulu s'assurer qu'il n'y avait pas d'administrés qui se plaignaient de ne pas avoir la 4G dans ce secteur-là. Donc une fois qu'on a vérifié que cela n'était pas le cas, que personne ne nous avait écrit et puis entre-temps, il y a eu d'ailleurs une campagne électorale, cela fait partie aussi du caractère sain de la campagne, du débat public où les candidats vont au porte-à-porte et entendre ce qu'ont à dire les citoyens. Je suis allé quasiment à toutes les portes et d'ailleurs, je sais que la liste qui n'a pas eu la chance d'être élue a aussi fait ce porte-à-porte. Nous n'avons pas entendu de gens dans ce secteur qui nous ont dit : « Nous n'avons pas la 4G ». Et donc, nous avons considéré que nous pouvions revenir vers l'opérateur et vers les services de l'État en leur disant : « Abandonnez à cet endroit-là ce projet parce que les gens sont couverts » et d'ailleurs entre-temps les opérateurs ont travaillé d'autres manières, notamment pour la 5G. Il s'agit donc définitivement, d'arrêter ce projet et de garantir d'une certaine manière aussi à cet endroit-là puisque c'est le vieux chemin de Laghet qui fait partie de notre patrimoine naturel où l'on cultive les oliviers depuis des siècles et où l'on récolte l'huile d'olive que l'on nous envie dans le monde entier. Je n'exagère pas en disant le monde entier, vous le savez, puisqu'ils reçoivent des médailles dans le monde entier. Il s'agit donc de préserver aussi ce patrimoine naturel. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie pour cette unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*CCCCCCCC*

**Délibération n°13 :** Site Fonsery/Pégons : Approbation du traité d'adhésion - parcelle AL n° 164 appartenant aux conjoints GLIELMI

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°13 et la délibération n°14 concernent les acquisitions sur le site Pégons/Fonsery qui est, vous savez, ce site qui a fait l'objet d'un glissement de terrain extrêmement grave, qui a dû faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique et donc d'une interdiction de ce territoire à toute, non seulement habitation, mais même à toute circulation, même piétonne. Et donc, il s'agit, petit à petit, de procéder aux dernières acquisitions et aux dernières procédures administratives pour que la puissance publique et le Fonds Barnier, dispositif dédié, puissent se rendre propriétaire de l'ensemble des parcelles et les sécuriser de façon définitive. Y a-t-il des observations sur la délibération n°13 que je sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*BBBBBBBB*

**Délibération n°14 :** Site Fonsery/Pégons: Approbation du traité d'adhésion - parcelle AL n° 132 lot 2 appartenant à M. FELICE et Mme VENTIMIGLIA

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°14, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*BBBBBBBB*

**Monsieur le Maire :**

Eh bien l'ordre du jour est épuisé. Les décisions municipales dont je dois vous faire part, concernent pour deux d'entre elles, les emprunts communaux qui sont d'ores et déjà prévus dans le budget et qui procèdent de la trajectoire financière que nous avons adoptée sur laquelle je suis déjà revenu lors des délibérations budgétaires et qui permettent à la commune de continuer son désendettement puisque nous procédons, comme c'est l'usage, à des emprunts pour nos investissements, mais parallèlement nous désendettions et donc, c'est bien à une diminution de l'encours communal de la dette que nous travaillons dans cette trajectoire. Donc, deux de ces décisions municipales concernent ce que je viens d'évoquer et la troisième concerne notre refus d'installer une nouvelle antenne, là aussi radioélectrique par Bouygues Télécom sur le chemin de Terre d'Eze. Pas d'observation concernant ces décisions municipales ? Madame Martello, vous avez la parole.

**Madame Martello :**

Merci. Donc moi, je vois avec cette décision municipale annexée au Conseil, deux nouveaux emprunts, un à 700 000 euros et un à 1 300 000 d'euros. Donc encore 2 000 000 d'euros de dette supplémentaire pour une salle des fêtes qui finalement ne va plus l'être. C'est pour cela que je ne peux pas vous laisser dire que monsieur Razafindralambo doit revoir sa copie parce qu'il a raison. Voilà, la salle des fêtes, c'est quand même un point important pour la commune et ses finances. Donc, 2 000 000 d'euros qui s'ajoutent déjà aux 12 000 000 d'euros qui sont déjà actés, c'est vertigineux. Les impôts à 47 %, je rappelle que nous sommes les premiers du département, nous avons cette triste gloire et c'est vrai que quelquefois je me demande si vous n'appliquez pas à La Trinité les recettes de votre ex-mentor Niçois puisqu'on l'a bien compris, votre équipe et vous, vous êtes un peu des « bébés Estrosi », toujours plus de dettes avec une légèreté déconcertante surtout lorsqu'il s'agit de l'argent des contribuables. Donc, nous, pour notre part, nous refusons vraiment d'être associés à cette gabegie.

**Monsieur le Maire :**

Eh bien, je vous laisse à vos propos polémiques et partisans en ne vous répondant que sur des faits. Lorsque vous nous avez laissé la commune en nous laissant au passage..., je l'ai dit à plusieurs reprises, mais je le redis.

**Madame Martello :**

Je le sais, tout est de ma faute. Mea culpa, tout est de ma faute.

**Monsieur le Maire :**

Je ne vous interromps jamais. Je ne vous ai pas une seule fois interrompu.

**Madame Martello :**

Fonsery aussi, le terrain est descendu à cause de moi.

**Monsieur le Maire :**

Donc laissez-moi s'il vous plaît vous répondre.

**Madame Martello :**

Non mais je vous explique.

**Monsieur le Maire :**

Laissez-moi vous répondre et vous dire factuellement pour répondre à vos propos seulement polémiques, vous dire factuellement que lorsque je suis arrivé dans mon bureau de maire en 2020, le bureau était totalement vide. Tous les dossiers avaient été enlevés. Il n'y en avait qu'un qui restait sur mon bureau parce que la loi obligeait à laisser ce dossier. Il y avait un dossier qui faisait à peu près trois fois l'épaisseur de celui-ci, c'était le rapport de la Chambre Régionale des Comptes que j'invite les Trinitaires, s'ils le souhaitent, à lire parce qu'il est public sur le site de la Chambre Régionale des Comptes et qui n'était pas très aimable sur la gestion dont vous étiez madame, la Première Adjointe. Par ailleurs, l'encours de la dette à ce moment-là, ce jour-là, lorsque j'ai franchi la porte du bureau du Maire était de 22 000 000 euros. Aujourd'hui, alors que vous n'aviez rien fait dans les écoles, etc, pas la peine de revenir, tout le monde le sait, aujourd'hui que nous avons multiplié par dix l'investissement dans les écoles, aujourd'hui que nous avons construit La Stella, aujourd'hui que nous avons fait tout ce que les Trinitaires constatent et que vous constatez sous vos yeux, l'encours de la dette est moins important. Il est inférieur à 19 000 000 euros et nous allons continuer de la réduire alors qu'à votre époque il était à 22 000 000 euros, alors même que vous avez été condamnée par le tribunal pour des propos que vous aviez tenus sur ces situations financières. Bref, nous, nous continuons la trajectoire, nous vous laissons à vos propos polémiques et nous, nous cherchons à rassembler, à rassembler les citoyens et les Trinitaires de toutes opinions, de toutes convictions, de toutes sensibilités, comme ils se sont exprimés il y a quelques semaines en nous donnant leur confiance à 68 %, c'est-à-dire à 10 points de plus que précédemment parce qu'eux ils savent, contrairement à vous, que l'intérêt communal, que l'intérêt général, cela va au-delà des sensibilités politiques, cela va au-delà des réflexes partisans, cela va au-delà des « gnagnagnas », cela va simplement avec un cap qui est celui de l'intérêt général et qui nous, notre équipe et je terminerai par cela, vous n'avez plus la parole. L'équipe que je rassemble, madame et je vous demande de ne pas m'interrompre, je ne vous ai pas interrompu une seule fois, l'équipe qui est autour de moi qui est constituée de citoyens trinitaires de toutes sensibilités, elle a à cœur deux priorités. D'une part, des valeurs communes, d'autre part, un projet commun et un cap qui est celui de l'optimisme pour la confiance en l'avenir. Parce que nous, nous considérons que sur la base des responsabilités que nous ont confiées les Trinitaires, eh bien nous devons garder cet optimisme et que notre ennemi principal, c'est l'esprit défaitiste que vous n'avez eu de cesse de porter encore dans ce Conseil municipal. Mais une nouvelle fois, une dernière fois, mais ce ne sera pas la dernière, allez, une nouvelle fois, je le ferai à chaque fois, je vous tends la main pour que vous soyez plutôt qu'en permanence dans cet esprit partisan et pessimiste. Que vous nous rejoignez dans l'esprit de la confiance, dans l'avenir, au service de l'intérêt général. Je vous remercie et je vous donne rendez-vous pour la fête de la Concorde du 14 juillet. Bonne soirée.

~~~~~

La séance est levée à 19 h 55

~~~~~

Lina BEN HAMIDA,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.